

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUQUELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu).

N°2026/N°016

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ALEC 42

M. Guillaume DESCAYE, Vice-président en charge du Plan Climat et de l'Habitat, indique que cette convention a pour but de réaffirmer l'engagement de l'intercommunalité au sein de l'ALEC42 pour l'année 2026. Il rappelle qu'une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est une structure créée à l'initiative des collectivités locales, dans laquelle les collectivités locales sont fortement impliquées dans la gouvernance. C'est un organisme d'ingénierie partenariale et territoriale porteuse de connaissances qui conduit des activités d'intérêt général afin de favoriser au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ALEC regroupe en son sein des partenaires, acteurs, décideurs que sont les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, les fédérations de professionnels, les producteurs et distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux.

Charlieu Belmont Communauté est partenaire depuis de nombreuses années.

L'ALEC42 a pour but d'accompagner les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans les secteurs du logement (habitat social, copropriétés, logements individuels et collectifs notamment), des entreprises tertiaires, industrielles, ou artisanales, du transport et de la mobilité. En tant que structure mutualisée des collectivités, l'ALEC42 est l'opérateur technique du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) de la Loire.

Par la présente convention, l'intercommunalité réaffirme son engagement au sein de l'ALEC42. La présente convention précise les modalités qui régiront les partenariats entre les deux parties pour l'année 2025.

L'ALEC42, à son initiative et sous sa responsabilité, prend l'engagement de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs décrits ci-avant, dans la conformité de l'objet social de la structure.

A ce titre, l'ALEC42 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :

L'animation du Service Public de la Rénovation de Habitat

L'accompagnement des acteurs économiques

L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle

L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités

La contribution aux démarches locales de transition énergétique

Montants des contributions financières pour l'année 2026 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,05 €	24 282	1 214.10 €
Contribution financière directe	1,85 €	24 282	44 921.70 €
TOTAL			46 135.80 €

Soit :

TOTAL	1,90€	24 282	46 135.80 €
--------------	-------	--------	-------------

* : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 - Source INSEE

Un bilan sera produit par l'ALEC 42 chaque année avant le 31 mars détaillant l'activité de l'année écoulée.

Il est par ailleurs rappelé que dans le cadre du PACTE Habitat un montant sera perçu au titre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat par la collectivité réparti comme suit :

- Volet "dynamique territoriale" auprès des ménages et des professionnels
- Mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages

Le solde de la contribution de Charlieu Belmont Communauté, soit 14 064,17 € (sur un montant global de 46 921,70 €), correspond aux actions portées par l'ALEC 42 dans les domaines suivants EDEL, mobilité, stratégie territoriale et Plan Climat.

M. Jérémie LACROIX ne participe pas au vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité (39 voix) le Conseil Communautaire :

- approuve la convention 2026 avec l'association Alec 42
- autorise M. le Président à la signer,
- dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance

Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu

M Philippe JARSAILLON

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

Publication : 29/01/2026